













Communauté de Communes du Pays de Honfleur

Rapport d'activité 2016

Communauté de Communes du Pays de Honfleur

33, cours des Fossés CS 40037

14 601 HONFLEUR Cédex Tel : 02.31.14.29.30 Fax : 02.31.14.29.39

contact@ccph.fr



PREAMBULE

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, a apporté une innovation importante en matière de communication des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

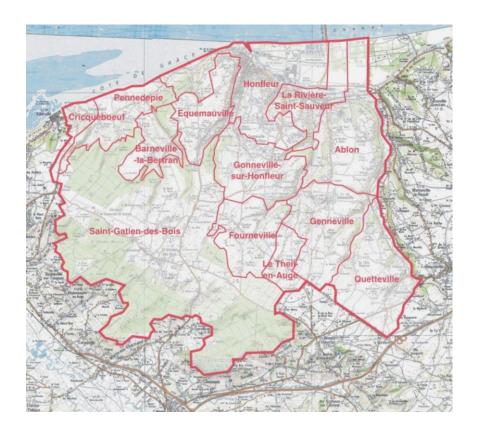
L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit : « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Ce rapport a été élaboré en coordination avec les services communautaires.



SOMMAIRE

Les évènements marquants de l'année 2016

L'organisation des services

Les compétences

Les finances

Les actions et réalisations par domaines de compétence













Chère Madame, cher Monsieur,

Je suis très heureux de vous adresser le rapport d'activité de notre Communauté de Communes du Pays de Honfleur.

Ce document reprend, d'une part, la phase de création de notre nouveau territoire, actée par une décision conjointe des Préfets du Calvados et de l'Eure et, d'autre part, les réalisations 2016 de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur.

Je profite de ce document pour remercier tous mes collègues élus et l'ensemble du personnel et des services administratifs pour le travail important réalisé : nombreuses commissions, sessions, bureaux, pré-bureaux ... travail d'autant plus délicat que souvent il aura fallu travailler dans l'urgence, certaines fois avec des dates imposées par l'Etat, voire même très souvent sans informations ou avec très peu d'éléments pour constituer les dossiers et préparer les réunions. C'est là que nous pouvons voir la qualité et la compétence de celles et de ceux qui ont tout fait pour arriver à construire notre projet de fusion. Prenez le temps de regarder ce compte-rendu d'activité. Vous rendrez ainsi hommage à toutes celles et à tous ceux qui ont travaillé pendant tous ces mois.

Nous deviendrons grâce à vous tous et à votre volonté politique, la communauté de communes la plus importante du sud de l'estuaire. Nous suivons la logique de nos habitants dans le cadre de ce rapprochement. Ils sont d'ailleurs nombreux à le saluer, car nombre d'entre eux n'avaient pas attendu cette fusion pour travailler, vivre, habiter, à cheval sur ces deux territoires qui, autrefois, étaient séparés par la frontière administrative des départements de l'Eure et du Calvados.

Aujourd'hui, tous ensemble, nous construisons un territoire cohérent au cœur de la Normandie, sur lequel se trouve le Pont qui réunit les deux anciennes régions, véritable symbole de notre union.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture, en attendant de vous retrouver pour continuer à bien travailler tous ensemble, à faire gagner nos habitants et à faire gagner l'intérêt général.

Merci à tous.

Bien cordialement,

Michel LAMARRE

Président de la CCPHB

LE PROJET DE FUSION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BEUZEVILLE



Un avis d'appel à concurrence a été lancé en avril 2016 pour accompagner les élus et les Directions Générales pour la création de cette Communauté de Communes.

Extrait de l'acte d'engagement :

« L'accompagnement attendu est à la fois **méthodologique, juridique, financier et fiscal.**Par son expérience avérée en matière de fusion d'EPCI, le prestataire devra apporter un regard extérieur sur les enjeux, les orientations, les priorités à prendre en compte dans un tel processus.

Le prestataire devra notamment (liste non exhaustive) :

- Evaluer et analyser les conséquences liées aux compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de la future Communauté de Communes et intégrer par ailleurs les évolutions législatives de la réforme territoriale.
- Evaluer les futures ressources de la Communauté de Communes (diagnostic financier de chaque EPCI, fiscalité, dotations, ...),
- Analyser les conséquences fiscales pour le contribuable communautaire,
- Émettre des recommandations pour l'évaluation des transferts de charges.
- Analyser les problématiques liées aux ressources humaines (transfert de personnel, instances paritaires, harmonisation des régimes, ...)
- Proposer des modèles de gouvernance (rôle des commissions, du bureau, des conseillers communautaires, des maires, des conseillers municipaux...)
- Proposer une méthode et des outils pour permettre la participation et l'information des élus du territoire tout au long du processus de fusion. »

Année 2016 - Pilotage du projet

Comité Technique (composé des DGS et DGA des deux entités) – son rôle :

- confronter les travaux instruits en équipe projet pour préparer les réunions du COPIL,
- veiller à la cohérence d'ensemble.

Comités de pilotage (composé des Présidents et Vice-Présidents des deux entités) - son rôle :

- partager et valider les analyses émises en comité technique
- orienter l'étude de manière générale

Six comités de pilotage se sont tenus entre juin et novembre 2016.



Conférences des maires

Il s'agit d'une instance qui réunit les Maires des communes de l'ensemble du territoire. La démarche de fusion entraine nécessairement des attentes, des craintes et des questionnements au-delà des seuls élus et services communautaires qu'il convient d'anticiper.

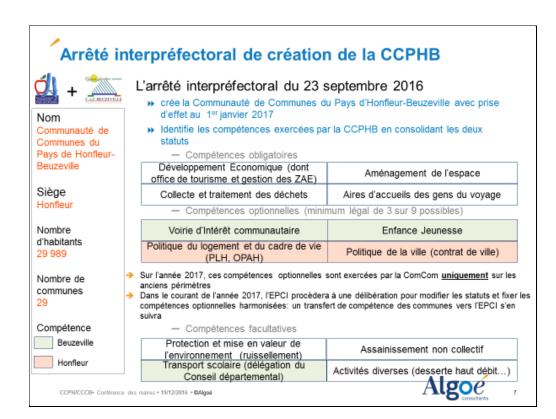
Deux réunions ont été tenues en 2016, à savoir :

Le 28 juin 2016 à la Salle des fêtes de Boulleville

Le 19 décembre 2016 aux Greniers à Sel à Honfleur





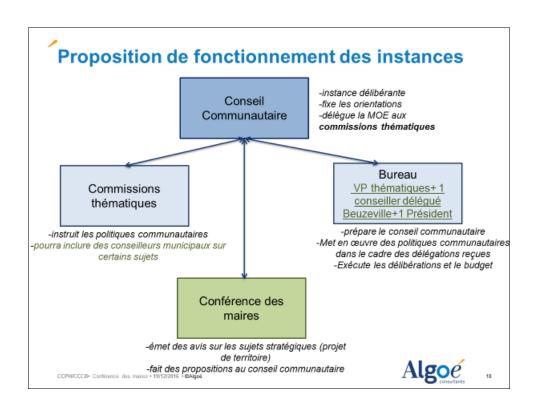


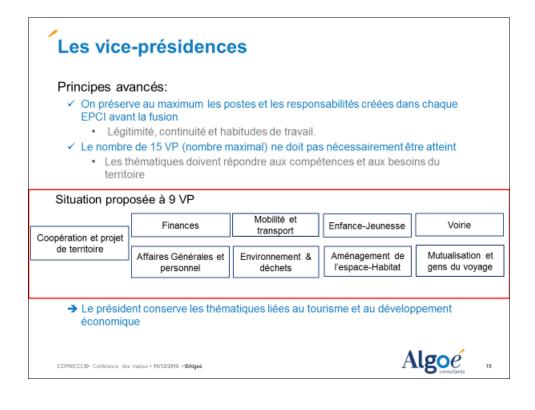
Les conseillers communautaires

- Le nombre de sièges du futur CC et leur répartition seront précisés par arrêté interpréfectoral d'ici le 15 décembre 2016
 - 51 sièges dont 12 pour la commune d'Honfleur, 7 pour la commune de Beuzeville, 3 pour la Rivière Saint Sauveur, 2 pour chacune des communes de Equemauville, Saint-Gatien des Bois et Ablon, 1 pour les 23 autres communes du groupement
- ➤ La désignation des conseillers communautaires par les communes est en cours et doit se faire <u>avant le 1^{er} conseil communautaire de la nouvelle CCPHB prévu pour le lundi 9 janvier</u>
 - Dans les communes de moins de 1 000 habitants, désignation automatique
 - le 1er dans l'ordre du tableau du conseil municipal sera conseiller communautaire et le second, suppléant.
 - Dans les communes de plus de 1 000 habitants, le conseil municipal procède à une élection des nouveaux conseillers communautaires avant le lundi 9 janvier
 - les membres sont élus parmi les conseillers communautaires sortants
 - » au scrutin de liste à un tour
 - » À la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne
 - » Sans obligation de parité

CCPH/CCCB+ Conférence des maires + 19/12/2016 + CAlgori







ORGANISATION DES SERVICES

Les mouvements de personnel constatés en 2016 Les départs :

- Monsieur Kevin GALLET, Agent de maîtrise, le 02 mars 2016 (en disponibilité),
- 4 Madame Amandine DEFREVILLE, Assistante administrative, le 31 juillet 2016 pour rejoindre la Communauté de Communes du Neubourg,
- ♣ Monsieur Denis LEPOUPET, Adjoint technique, le 31 juillet 2016 (retraite),
- ♣ Monsieur Franck GILLES, Gardien de l'aire d'accueil des gens du voyage, le 31 décembre 2016 (en disponibilité),
- Monsieur Laurent MESNIL, Adjoint technique, le 31 décembre 2017 (fin de CAE),

Les arrivées :

- Monsieur Axel LANCRY Service Urbanisme le 07 septembre 2016,
- Monsieur Philippe PEREIRA Service Environnement le 01 novembre 2016,
- Madame Kelly LOISON Service Comptabilité le 12 décembre 2016.

Le personnel au 31/12/2016

Les effectifs de la **CCPH**

Libellé	2014	2015	2016
EFFECTIF TOTAL	21	21	19
Emplois titulaires	17	16	14
Emplois contractuels	3	4	3
Emplois aidés	1	1	2
Détail pour type d'emploi			
Emplois titulaires			
Administratif			
Catégorie A	2	2	1
Catégorie B	0	0	0
Catégorie C	5	5	5
Technique			
Catégorie A	1	1	1
Catégorie B	3	3	3
Catégorie C	6	5	4
Emplois contractuels	3	4	3
Emplois aidés	1	1	2
Les effectifs de la CCPH - donne	ées au 01/01/N		

Les dépenses de personnel

Libellé	2014	2015	2016
Charges de personnel	860 277,00	803 469,00	778 780,75
Refacturation aux budgets annexes ou autres collectivités	208 163,00	188 191,00	188 519,51
Remboursement Etat (emploi d'avenir et CAE)	13 008,00	17 011,00	12 686,24
Remboursement divers	6 467,00	3 013,00	6 291,76
SOLDE A CHARGE CCPH - en euros	632 639,00	595 254,00	571 283,24
en pourcentage des charges de fonctionnement		38,12%	39,22%

L'absentéisme des agents 2012 à 2016

En jours d'absence par catégorie	2012	2013	2014	2015	2016
Maladie ordinaire	151,5	2	48	10	79,5
Accident de service	38			22	10
Maternité/ paternité	156	135			125
Longue maladie		365	365	8	
Maladie professionnelle					
TOTAL	345,5	502	413	40	214,5
TOTAL par agent	20,32	26,42	19,67	1,90	11,29

Nota : nombre annuel de jours d'absence (données 2011) pour les EPCI : 19,5 données : bulletin d'information statistique de la DGCL janv 2013

En bref: L'annee 2016 en quelques chiffres

- ❖ 90 délibérations et arrêtés transmis au contrôle de légalité
- **❖ 8 réunions de Conseil Communautaire** se sont tenues
- ❖ 3 655 pièces comptables (mandats et titres)

Libellé budget	Année 2	015	Année 2016		
Libene buuget	Mandats	Titres	Mandats	Titres	
ССРН	1081	220	926	235	
OM	261	945	263	954	
SPANC	112	1059	113	1076	
Site Unique	4	1	5	4	
Zone de la Fosserie	8	7	9	3	
Panneaux photovoltaïques	7	3	7	4	
MSP	21	21	20	36	
Total	1494	2256	1343	2312	
	3750)	3655		

❖ Marchés passés en 2016 par la CCPH

MARCHES DE SERVICES

MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES						
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire			
Mission d'accompagnement pour la fusion de la CCPH et CCCB	23/03/2016	ALGOE	69134			
Marché d'assistance maîtrise d'ouvrage pour le projet de renouvellement urbain du quartier Canteloup - Marronniers sur la commune de Honfleur	10/06/2016	SHEMA	14108			
Mission d'audit de sécurité incendie pour le siège de la CCPH	17/06/2016	SOCOTEC	14201			
Gestion de l'aire d'accueil permanent des gens du voyage	22/09/2016	SOLIHA	14053			

LES COMPETENCES DE LA CCPH

Compétences obligatoires	Compétences optionnelles	Compétences facultatives
1. Aménagement de l'espace	Protection et mise en valeur de l'environnement	1. Activités diverses
	Aménagement et entretien des chemins de randonnée	
	d'intérêt communautaire. Est désigné d'intérêt	, ,
Elaboration et approbation d'une charte de pays et suivi dans le	communautaire le périmètre des chemins de randonnées	
cadre de la procédure de contractualisation avec l'Etat et la Région.	dont les plans sont annexés à l'arrêté préfectoral du 17	développement économique,
	décembre 2004.	touristique, ou sportif).
	Protection contre les inondations : entretien et	
	replantation des haies pour lutter contre les	
Elaboration, révision des documents d'urbanisme d'intérêt	_	
communautaire, notamment Schéma de Cohérence Territorial, Plan Local d'Urbanisme, Secteur Sauvegardé.	protection contre les inondations. Les haies et rivières	
Plan Local d Orbanisme, Sectedi Sadvegarde.	classés d'intérêt communautaire sont définis sur plan (Cf.	materiers).
	délibération du 05 mars 2007).	
	democration ad as maio 2007).	Aide matérielle à la réalisation
Gestion d'un service d'instruction des permis de construire,	Service Public d'Assainissement Non Collectif des eaux	d'animations culturelles et festives par la
délivrance des permis de construire et autres autorisations	usées.	mise à disposition d'équipements
d'occupation des sols.		techniques (tentes, podium).
Exercice du Droit de Préemption dans le cadre d'opérations		
relevant exclusivement de l'une des compétences de la	Schéma directeur d'assainissement des eaux usées.	
Communauté de Communes.	Fluidos que los problémentios - 114 à llemitre	
La Communauté de Communes mène toute étude concourant à	Etudes sur les problématiques liées à l'environnement	
l'aménagement de l'espace communautaire. Elle est chargée de la	notamment dans les domaines de la pollution de l'air et des nuisances sonores de l'aéroport implanté sur la	
mise en œuvre d'études et d'actions contractuelles dans le cadre	commune de Saint Gatien des Bois.	
de politiques partenariales, visant notamment des actions en	Collecte, transport et traitement des déchets ménagers	
faveur de l'agriculture et du développement économique.	et assimilés.	
	Entretien et actions en faveur du Bois du Breuil dans le	
Pour la mise en œuvre des décisions prises dans le domaine de	cadre d'une convention passée avec le Syndicat Mixte des	
l'aménagement de l'espace, la Communauté, peut, par	Espaces Naturels du Calvados et entretien des voies	
convention, intervenir auprès des communes afin de leur apporter		
une assistance administrative et technique et permettre ainsi une	Etude sur une organisation intercommunale en matière	
réalisation cohérente des travaux.	de gestion de l'eau et de l'assainissement collectif et sur	
	la sécurisation des ressources. Etude sur la prévention des risques et sur les moyens de	
	défense incendie.	
	Aménagement rural et protection contre les inondations.	
	Miles on other state of the control	
	Mise en place et organisation d'une structure d'accueil des animaux errants et adhésion à une fourrière agréée.	
2 Dándananna tá ann antina		2 December on broad dibit
2. Développement économique Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités	2. Politique du logement et du cadre de vie	2. Desserte en haut débit
industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, ou touristiques	Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat	
d'intérêt communautaire.	(O.P.A.H).	Etablir sur le territoire des infrastructures
Est d'intérêt communautaire, la zone d'activité dite du plateau, à		passives telles que des tranchées, des pylônes, des fourreaux ou génie civil
créer. La Communauté de Communes exerce sur cette zone toute		(armoires) et les mettre à disposition du
maîtrise d'ouvrage aussi bien en matière de bâtiment que de	Organisation de l'accueil des gens du voyage.	marché local
viabilité et réseaux divers. Elle procède à tous achats, locations,		
mises à disposition et ventes.		
Actions en faveur de l'emploi : adhésion à la Mission Locale Baie de Seine pour l'ensemble de ses missions (insertion sociale et		
professionnelle des jeunes). Adhésion à l'EPCI chargé de la mise		
en œuvre du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (P.L.I.E).		
La zone d'activité intercommunale définie dans les plans annexés		
à l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2004 est étendue aux		
terrains cadastrés n°A 307, A 308, A 309, A 310, A 314, A 317, A 318,		
A 319, A 387, A 389, A 392, d'une surface d'environ 11 ha, situés à		
CRICQUEBOEUF au lieudit "La Brèche du Bois" afin de permettre		
l'implantation d'une structure hospitalière sur un site unique. La		
zone d'activité intercommunale dont le plan est annexé à la		
délibération du conseil communautaire du 19 juin 2007 est		
d'intérêt communautaire : il s'agit de la superficie du terrain		
d'assiette d'implantation de la déchetterie, du quai de transfert et		
du centre de tri.	<u> </u>	

LES FINANCES

Année 2016 – Données financières consolidées (budget principal + budgets annexes)

Communauté de Communes du Pays de Honfleur 17

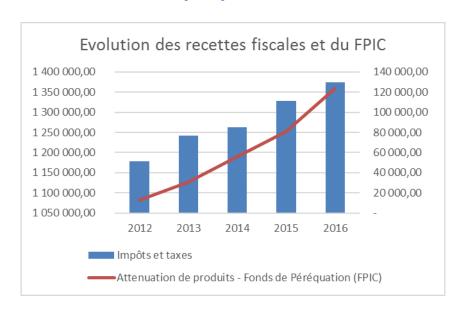
		17
Population avec double comptes	605	
Nombre de budgets annexes (BA)		6
Nombre de communes		13
Régime fiscal	Fiscalité a	dditionnelle

	Intitulé des rubriques	Montant en €	Montant en €/hab	%BA/total
	FONCTIONNEMENT			
	Total des produits de fonctionnement = A	4 953 249	281	62%
dont	Impôts locaux	1 361 816	77	
	Reversements et restitutions sur impôts	- 123 930	- 7	
	Autres impôts et taxes	12 268	1	
	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 256 611	128	100%
	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	330 652	19	100%
	Dotation globale de fonctionnement	147 411	8	
	Attributions de péréquation	59 055	3	
Total (des charges de fonctionnement = B	4 228 452	240	67%
dont	Charges de personnel (montant net)	886 869	50	13%
	Achats et charges externes (montant net)	2 868 488	163	91%
	Charges financières	59 880	3	0%
	Subventions versées	42 080	2	0%
Résultat comptable = A - B = R		724 797	41	34%
	INVESTISSEMENT			
Total (des ressources d'investissement budgétaires = C	1 028 049	58	13%
dont	Excédent de fonctionnement capitalisé	447 334	25	11%
	Dettes bancaires et assimilés (Hors ICNE)	-	-	
	Autres dettes à long terme	7 710	-	5%
	Subventions reçues	38 944	2	0%
	FCTVA	141 293	8	18%
	Amortissements	117 133	7	22%
Total	des emplois d'investissement budgétaires = D	713 867	41	20%
dont	Dépenses d'équipement	434 961	25	16%
	Remboursement de la dette	225 217	13	19%
	dont dettes bancaires SPIC	28 045	2	100%
	Remboursements des autre dettes	10 444	1	31%
Besoii	n de financement résiduel = D - C	- 314 182	- 17	
dont	Besoin de financement SPIC	27 339		
(+) So	lde des opérations pour compte de tiers	38 355		
	n de financement de la section d'investissement	- 275 827		
	Résultat d'ensemble	1 000 624		

Les principales opérations d'investissement 2016

Dépenses par opération	BP 2016	Observations sur prévisions	Réalisations 2016	Engagements non soldés 2016
Equipement des locaux	91 313,97 €	Acquisition d'un véhicule (12 500) / remplacement du tracteur (30 000) / sonorisation de la salle de réunion (13 000) / acquisition divers matériel informatique	15 947,41 €	12 431,88 €
Replantation des haies	5 000,00 €	Forfait	- €	
Lutte contre les inondations	374 287,79 €	Aménagement hydraulique de l'Orange : dossier étude d'impact (5 000) et provision pour travaux (320 000) / Redimensionnement du Pont Jardins ouvriers - Riv St Sauv (15 000)	81 719,79 €	
Chemins de randonnée	12 500,00 €	Etude nouveaux circuits et signalétique	- €	
Accueil des gens du voyage	12 000,00 €	Travaux sur l'aire permanente (bachâge) et constat du reversement des cautions	- €	
Urbanisme	141 000,00 €	Révision du schéma directeur d'assainissement (30 000) / Modification du PLU (14 000) / Contrat de ville : étude de programmation urbaine et assistance à maîtrise d'ouvrage (90 000)	4 002,49 €	65 070,00 €
Fêtes et manifestations	7 000,00 €	Achat 30 tables, 400 chaises, 1 abri-facil	- €	
Non affectée	821 783,16 €	Remboursement du capital des emprunts, fonds de concours aux communes, amortissements des subventions, opérations de réintégration, reprise résultat N-1	433 766,22 €	12 569,56 €
Bâtiment intercommunal	13 000,00 €	Construction d'un abri de stockage des huiles usagées (8 000)	- €	
Maison des Services Publics	139 326,58 €	Poursuite des travaux en régie (15 000) / Accessibilité RdC (50 000) / Mise en conformité ascenseur (10 000) / Mise en sécurité 2ème étage (25 000)	35 298,00 €	5 109,01 €
Fonds de travaux	515 986,43 €		- €	
TOTAL	2 133 197,93 €		570 733,91 €	95 180,45 €

Evolution des recettes fiscales et du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)



La dette

Organisme	Capital emprunté	Programme	Date de fin	Taux		Réalisati	ons 2016		Capital restant du	
prêteur	Capital emprunte	d'investissement	Date de IIII	Idux	Capital - Chap 16	Intérêts Chap 66	ICNE 2015	ICNE 2016	au 31/12/2016	
Crédit foncier	600 000,00 €	Investissement 2004	01/12/2016	Euribor 3 mois +0,10%	30 000,00 €	0,00€	-254,95€	0,00€	300 000,00 €	
Caisse Française de financement local	1 051 604,37 €	Financement divers - Ex emprunt SIVOM	01/07/2026	Taux fixe 0,41 %	58 612,30 €	92,09€	-91,07€	0,00€	676 799,21 €	
Caisse des dépôts	840 000,00 €	Acquisition de la maison des services publics	01/08/2027	Taux fixe 4,79 %	45 506,30 €	34 276,56 €	-14 186,69 €	13 284,51 €	670 079,50 €	
Caisse d'Epargne	150 000,00 €	Travaux pour la MSP	04/12/2021	Taux fixe 4,46 %	15 836,12 €	4 429,24 €	-343,08 €	292,07 €	90 673,83 €	
Caisse d'Epargne	600 000,00 €	Acquisition de la maison des services publics	01/06/2027	Taux fixe 4,56 %	32 852,47 €	23 246,51 €	-13 495,89 €	12 626,17 €	476 939,34 €	
TOTAL				62 044,40 €	-2 168,	93 €				
TOTAL			182 807,19 €		59 875,47 €		2 214 491,88 €			

Quelques éléments du budget principal

Budget Principal CCPH	Montant en €	Montant en € par hab pour			
Budget Fillicipal CCFH	Montant en €	CC	Région	France	
Résultat comptable (Recettes F - Dépenses F)	479 396	27	26	22	
Produits de fonctionnement réels	1 884 916	107	326	280	
Charges de fonctionnement réelles	1 327 177	75	284	244	
Capacité d'Autofinancement Brute (CAF)	557 739	32	42	36	
CAF nette de remboursements de dettes banciares	374 932	21	25	19	

Les taux d'imposition

		Taux d'imposition - 2016				
Taux des impôts locaux	Rappel Taux CCPH 2015	ССРН	Moyenne départementale	Moyenne régionale		
Taxe d'habitation (TH) + GEMAPI	1,62%	1,66%	7,47%	7,21%	5,18%	
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) + GEMAPI	1,93%	1,98%	8,62%	8,14%	4,71%	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) + GEMAPI	2,70%	2,77%	16,89%	15,99%	12,69%	
Contribution foncière des entreprises (CFE) au titre de la fiscalité additionnelle	2,41%	2,47%	6,33%	6,93%	5,69%	
Contribution foncière des entreprises (CFE) au titre d'une Fiscalité Professionnel	23,89%	23,89%	22,08%	19,16%	22,03%	
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	12,32%	12,31%	13,31%	13,93%	11,27%	

LES ACTIONS ET REALISATIONS PAR DOMAINES DE COMPETENCE

LES AFFAIRES GENERALES

Aide matérielle aux communes pour la réalisation d'animations culturelles et festives

Rappel des éléments de contexte :

- Extrait des statuts de l'ex-CCPH : « Aide matérielle à la réalisation d'animations culturelles et festives par la mise à disposition d'équipements techniques (tentes, podium) »,
- Organisation de cette compétence : acquisition de matériel par la Communauté de Communes (tentes, chaises, tables, sono Cf. ci-après) et mise à disposition, à titre onéreux, aux communes qui en font la demande,
- La commune est le seul interlocuteur de la Communauté de communes (convention de prêt réalisée entre commune et Communauté),
- La commune peut, **sous sa responsabilité**, mettre le matériel à disposition des structures associatives communales,
- Le prêt à des particuliers est impossible,
- L'utilisateur final doit être assuré.

La mise à disposition de matériel pour les fêtes et manifestations aux communes de la CCPH - Statistiques 2014 / 2016

Désignation	Sorties 2014	Recettes 2014	Sorties 2015	Recettes 2015	Pour mémoire Tarifs appicables au 01/01/2015	Sorties 2016	Recettes 2016	Evolution sorties 2016/2015	Evoution recettes 2016/2015
Abri Facil	133	2 684,75 €	143	5 005,00 €	35,00€	153	5 355,00 €	10	350,00€
Banc	279	139,50€	203	304,50 €	1,50€	188	282,00€	-15	- 22,50€
Barnum	5	52,50€	4	128,00€	32,00€	3	96,00€	-1	- 32,00€
Barrière	325	395,00€	451	902,00€	2,00€	725	1 450,00 €	274	548,00€
Chaise	2171	682,40€	3207	2 084,55 €	0,65€	2104	1 367,60 €	-1 103	- 716,95€
Chapiteau 20 x 6	6	620,00€	9	1 700,00 €	200,00€	7	1 400,00 €	-2	- 300,00€
Chapiteau 21 x 6	4	625,00€		- €	175,00€	5	875,00€	5	875,00€
Conteneur	31	668,00€	36	1 512,00 €	44,00 €	28	1 232,00 €	-8	- 280,00€
Escalier estrade	1	492,00€		- €		0	- €	0	- €
Grille	50	150,00€		- €	3,00€	0	- €	0	- €
Pack samia	37	305,00€	64	960,00€	15,00€	38	570,00€	-26	- 390,00€
Podium 6 x 2,50	8	597,00€	13	1 638,00 €	126,00€	6	756,00€	-7	- 882,00€
Podium 7,20 x 5,50	15	1 713,00 €	10	2 030,00 €	203,00€	16	3 248,00 €	6	1 218,00 €
Sanisettes	7	700,00€	6	1 320,00 €	220,00€	4	880,00€	-2	- 440,00€
Sono (grande)	7	445,00€	10	650,00€	65,00€	6	390,00€	-4	- 260,00€
Sono (petite)	7	240,00€	7	385,00€	55,00€	3	165,00€	-4	- 220,00€
Table	805	1 141,00 €	840	2 406,00 €	3,00€	851	2 553,00 €	11	147,00€
Tente 20 x 6	4	452,00€	2	400,00€	200,00€	7	1 400,00 €	5	1 000,00€
Tente 21 x 6	4	600,00€	3	525,00€	175,00€	5	875,00€	2	350,00€
Tente 8 x 6	15	820,00€	11	1 320,00 €	120,00€	7	840,00€	-4	- 480,00€
Tente 15 x 8	1	210,00€	1	210,00 €	210,00€	1	210,00€	0	- €
Tente 5 x 5	7	210,00€	11	962,50€	87,50€	5	437,50€	-6	- 525,00€
TOTAL	3922	13 942,15 €	5031	24 442,55€		4162	24 382,10 €	-869	- 60,45€

La maîtrise d'œuvre à destination des communes ou syndicats de notre territoire

Le service « Maîtrise d'œuvre » de la CCPH a travaillé en 2016 sur les projets suivants :

Libellé	Montant TTC	Libellé tiers
TRAVAUX DE VOIRIE 2016 / VOIE COMMUNALE N°1 COTE POTIER	3 548,00 COM	MUNE GONNEVILLE SUR HONFLEUR
DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE 2016	7 593,00 COM	MUNE GENNEVILLE
RENFORCEMENT DU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE	59 446,00 SYND	CAT EAU POTABLE
TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT	6 266,70 SIVO	M DE HONFLEUR
LOTISSEMENT COMMUNAL LOTS 1 / 2 ET 3	13 943,45 COM	MUNE ABLON
TOTAL GENERAL	90 797,15	

Recettes 2016 générées par l'activité de ce service = 90 797.15 €



Commune d'Ablon – Lotissement communal



SIVOM – Travaux de raccordement des branchements d'assainissement



Syndicat de Cresseveuille – Renforcement du réseau d'adduction d'eau potable

Mutualisation d'un agent technique avec les communes

Dans le cadre des travaux menés à la Maison des Services Publics, siège de la CCPH, un agent technique a été recruté pour procéder, en régie, à la rénovation des bureaux (peinture, revêtement de sol). Cet agent, embauché en contrat à durée déterminé, a, en sus et dans le cadre des actions de mutualisation devant être mises en œuvre par les collectivités, été mis à disposition des communes qui le souhaitaient.

La Maison des Services Publics **Quelques rappels:**

Surface

Libellé	en m3	en %	en m³	en %
Surface totale du bâtiment (surface utile - Bureaux)	933,96	100,00%		
Surface affectée à la CCPH	684,97	73,34%		
dont bureaux (agents et élus) et circulation			459,81	67,13%
dont salle de réunion			110,00	16,06%
dont local informatique			16,90	2,47%
dont archives et esp. Restauration			98,26	14,35%
Surface ouverte à la location au 31/12/2016	150,54	16,12%		
Surface restante pour besoins propres CCPH et/ou location	98,45	10,54%		

A noter : la salle de réunion est ouverte à la location

Les tarifs en vigueur au 31/12/2016

Type d'occupation	Prix de base HT/m²	Charges de fonctionnement HT/m² Sans ménage	Charges de fonctionnement HT/m² Avec ménage
Annuelle	144,00€	24,24 €	58,47 €
Mensuelle	12,00€	2,02 €	4,87 €
A la semaine	6,00€	1,59 €	2,30 €
A la journée	1,80 €		0,627 €

Etat de l'occupation au 31/12/2016 et recettes de l'année

Surfaces occupées au 31/12/2015 = 162.04 m²

Recettes 2016:

- ⇒ Recettes liées aux baux dérogatoires signés = 34 261.60 € HT
- ⇒ Recettes liées aux locations de la salle = 863.41 € HT

Pour mémoire - Recettes 2015 :

- Recettes liées aux baux dérogatoires signés = 20 385.29 € HT
 Recettes liées aux locations de la salle = 326.02 € HT

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le fonctionnement de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage



Rappel:

Gestion en régie jusqu'en novembre 2016 puis externalisation de la gestion via un marché passé avec la Société SOLIHA

20 emplacements

Taux d'occupation 2016 : 25.61 % (28 % en 2015)

Nombre de personnes accueillies : 91 (57 hommes / 31 femmes / 3 enfant de -18 ans)

Durée moyenne du séjour (en mois): 1.14

Pour mémoire - Aide à la gestion - Convention annuelle signée avec l'Etat Modalités de calcul :

- Un montant fixe (21 192 €) déterminé en fonction du nombre de places conformes aux normes techniques effectivement disponibles par mois
- Un montant variable déterminé en fonction du taux d'occupation mensuel.

Bilan financier - année 2016

Dépenses annuelles de fonctionnement						
Charges de personnel	30 505 €					
<u>Fluides</u>						
Eau	1 303 €					
Electricité	6 670 €					
Charges diverses						
Concession de logement	4 147 €					
Maintenance sur logiciel de télégestion	2 004 €					
Réparations diverses	1 680 €					
Système téléphonie - consommation et abonnement	649 €					
Total	46 959 €					
Recettes ar	nnuelles					
Redevances des occupants (Cf. délibération du 10/12/2012)						
Droit de stationnement + fluides	11 721 €					
Aides diverses sur fonctionnement						
Etat - Subvention CAF	23 875 €					
Total	35 596 €					
Solde à charge de la CCPH	11 363 €					

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Point sur l'occupation de la Zone d'Activité Intercommunale au 31/12/2015

Pour mémoire, en 2005, la CCPH a élaboré un projet de zone d'activité sur des terrains d'une superficie de 8 hectares achetés à la commune de Honfleur au lieu dit « La Fosserie », en vue de favoriser l'installation des entrepreneurs locaux, d'attirer des acteurs économiques extérieurs et développer l'emploi local. Les délibérations de mars et juillet 2004 ont établi une taxe professionnelle de zone (TPZ) pour les entreprises qui y sont installées. Les travaux de réseaux et de viabilisation des lots ont été réalisés entre 2006 et 2007 pour une surface commercialisable totale de 75 328 m².

Le mètre carré de terrain est proposé à 23,40 € HT (viabilisé).

Une diminution pouvant aller jusqu'à 3 € HT/m² peut être envisagée dans le cas où l'entreprise souhaitant s'implanter répondrait à des critères liés au développement durable.

Pour information, état de l'occupation Décembre 2016



URBANISME

Service Aménagement du territoire & Habitat

Pôle Planification

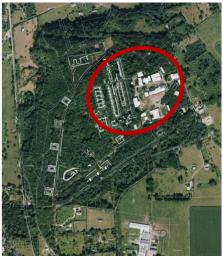
> Suivi de la Révision du Plan de Prévention des Risques naturels de mouvements de terrain (PPRn) de Trouville, Villerville et Cricqueboeuf

La Préfecture du Calvados a prescrit par arrêté du 8 août 2016 le lancement de la Révision du PPRn Mouvements de terrain de Trouville, Villerville et Cricqueboeuf. L'évolution de l'état des connaissances concernant les mouvements de terrain, et la mise à jour des cartes d'aléas, permettent aujourd'hui une meilleure prise en compte de ce risque. Cette révision a fait l'objet d'un suivi du service urbanisme de la CCPH, en concertation avec la Mairie de Cricqueboeuf. Elle aboutira à un zonage et un règlement affinés, que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal devra intégrer.

> Approbation de la Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Par délibération en date du 27 septembre 2016, le Conseil Communautaire a approuvé la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Celle-ci a pour principal objet d'apporter des compléments au règlement du PLUi (zone UH) afin de permettre une opération de renouvellement urbain sur la friche industrielle de la Nobel à Ablon.





La Modification n°1 du PLUi a également permis la rectification de plusieurs erreurs matérielles, constatées sur le document d'urbanisme approuvé en 2014 :

- à Honfleur, rectification du périmètre du secteur sauvegardé conformément au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) validé en 1985 ;
- à Pennedepie, ajustement de la zone agricole A autour de deux sièges d'exploitation afin d'assurer les futurs projets des agriculteurs ;
- à Pennedepie, suppression d'une haie protégée au titre de la Loi Paysage sur le plan de zonage, cette dernière étant inexistante sur le terrain ;
- à Fourneville, passage en zone agricole A de deux parcelles cultivées, anciennement délimitées en zone naturelle Nh ;
- à Saint-Gatien-des-Bois enfin, délimitation en zone naturelle N d'un secteur identifié en zone humide sur le plan de zonage.

> Lancement de la Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)

Par délibération en date du 8 décembre 2016, le Conseil Communautaire a prescrit le lancement de la Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cette modification a pour objectifs de :

- Renforcer les protections réglementaires, en ce qui concerne la préservation des espaces paysagers et environnementaux remarquables du territoire, la prise en compte des risques, notamment l'ajustement du PLUi suite à la révision du Plan de Prévention des Risques de mouvements de terrain de Cricqueboeuf, les risques d'inondation par remontée de la nappe phréatique, ainsi que la mise à jour du PLUi au regard de l'évolution des servitudes d'utilité publique et autres contraintes;
- Mettre à jour le PLUi conformément aux obligations relatives aux dernières évolutions législatives, notamment en ce qui concernent la constructibilité limitée et les changements de destinations en zones naturelles et agricoles (suppression des secteurs Nh);
- Reconnaître l'existence des constructions principales d'habitation construites légalement et actuellement zonées en secteur agricole ou naturel, afin de leur permettre une constructibilité mesurée, sous réserve du respect de la loi littoral et des documents supra-communaux.
- Assurer la pérennisation et le développement des activités et équipements du territoire, notamment en intégrant au PLUi les projets en cours (village des marques, station d'eau potable...), et en élargissant les destinations autorisées particulièrement dans les secteurs UI;
- Encadrer la densification des secteurs urbains, dans le respect de leurs qualités paysagères, environnementales et architecturales, notamment en retravaillant le Règlement des zones urbaines, et particulièrement des secteurs UD;
- Supprimer la zone urbaine UC au nord de la commune d'Ablon, cette dernière n'étant pas desservie en réseau, et située à proximité d'une zone de risques d'inondation tels que mentionnés dans l'ancien POS:
- Apporter des précisions aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de Genneville, afin d'assurer un projet urbain de qualité dans le secteur 1AUb au sud-est du centrebourg;
- Ouvrir à l'urbanisation le secteur 2AU de Saint-Gatien-des-Bois, afin de permettre le projet de développement touristique en relation directe avec les activités golfiques existantes ; encadrer le projet de développement touristique par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) en mesure d'assurer un projet d'excellence, prenant en compte les enjeux environnementaux, paysagers, et de mixité fonctionnelle, générationnelle et sociale.
- Clarifier l'écriture du Règlement, parfois imprécise, afin de faciliter sa compréhension par le public et son interprétation par le service instructeur;
- Rectifier des erreurs matérielles, graphiques et réglementaires.

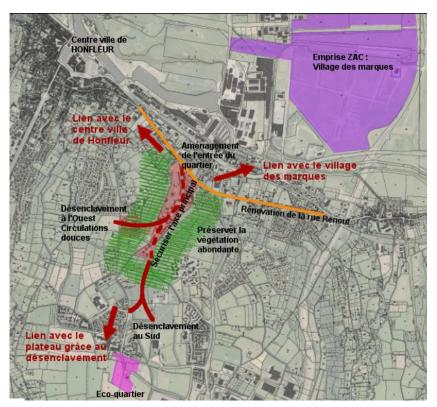
Pôle Habitat

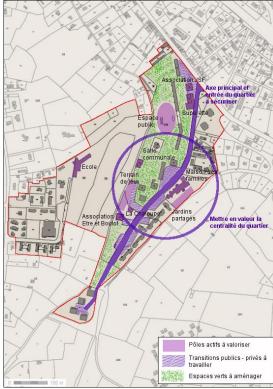
> Quartier Prioritaire politique de la Ville (QPV)

Dans le cadre du Contrat de Ville, le service Aménagement du territoire & Habitat a poursuivi ses missions de rénovation urbaine du Quartier Prioritaire de la politique de la ville (QPV) du Canteloup-Marronniers-le Buquet (pilier cadre de vie et renouvellement urbain du Contrat de Ville). Le travail a notamment porté sur les moyens pour changer l'image du quartier à travers trois grands objectifs :

- Le désenclavement du quartier au sud et à l'ouest,
- L'insertion d'activités génératrices de profit et d'emploi,
- La mixité sociale intergénérationnelle.

Pour répondre à ces enjeux et aux demandes de l'ANRU, le service urbanisme a finalisé la rédaction du dossier de présentation du protocole de préfiguration. Ce dossier consiste à la réalisation d'une première analyse du quartier autant du point de vue urbain et architecturale que social et démographique. Ce diagnostic préparatoire a permis de dégager les premiers enjeux urbains et les premiers objectifs politiques pour le quartier.





> Appel d'offre et recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Dans le cadre de l'ANRU, le service urbanisme a porté la rédaction d'un marché afin de recruter un Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO), chargé de :

- L'élaboration du cahier des charges de l'étude urbaine,
- Le recrutement du bureau d'étude en charge de réaliser le renouvellement urbain,
- Le suivi de l'étude urbaine,
- L'élaboration de la convention d'équilibre territorial,
- L'aide à la rédaction de la convention ANRU.

A l'issue de l'appel d'offre, la SHEMA a été sélectionnée pour assurer ces missions.

Pôle Instruction des autorisations d'urbanisme

> Statistique du pôle Instruction

Outre l'information aux particuliers et l'accompagnement dans le montage de leurs projets de construction, ainsi que la gestion des signalements d'irrégularités (Police de l'Urbanisme) et des contentieux, le service a assuré en 2016 l'instruction des autorisations d'urbanisme référencées ci-dessous.

Le nombre de dossiers, 2358 au total, reste globalement stable entre 2015 et 2016 (+7 dossiers).

Toutefois, des différences sont à noter :

- l'année 2015 s'est caractérisée par un nombre important d'Autorisations de Travaux (AT normes handicapés, accessibilité, normes incendie notamment pour les commerces et restaurants), à hauteur de 225 AT en 2015 contre 46 en 2016. Ce constat est lié aux changements législatifs en 2015, à savoir l'obligation de mise aux normes handicapés pour les commerces et autres ERP.
- ainsi, en décomptant les AT, les PC-DP-PA-PD représentent 554 dossiers en 2016 contre 522 en 2015, soit une augmentation de 32 dossiers.
- à noter également, l'augmentation des DIA (+41 dossiers) et des CU (+82) qui témoignent d'une reprise des ventes / achats immobiliers. Cette augmentation vient compenser la baisse des AT.

cc	OMPARATIF DES AUTORISATIONS D'URBANISME PAR COMMUNE - 2015 / 2016
	(Cumul des PC, DP, PA, PD et AT par commune - CU comptés à part)

COMMUNES	PA-PC-PI	D-DP-AT	Evolution	CU		Evolution
	2015	2016	2015 / 2016	2015	2016	2015 / 2016
HONFLEUR - VASOUY	398	255	-143	314	364	50
ABLON	31	35	+4	42	46	4
BARNEVILLE	6	3	-3	2	6	4
CRICQUEBOEUF	13	21	+8	14	11	-3
EQUEMAUVILLE	52	27	-25	43	54	11
FOURNEVILLE	18	22	+4	25	12	-13
GENNEVILLE	38	16	-22	24	36	12
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR	29	41	+12	36	30	-6
PENNEDEPIE	10	10	+0	16	9	-7
QUETTEVILLE	17	20	+3	27	9	-18
LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	65	77	+12	85	104	19
SAINT-GATIEN-DES-BOIS	60	58	-2	59	49	-10
LE THEIL-EN-AUGE	10	6	-4	6	3	-3
	747	591	-156	693	733	+40

Déclarations d'Intention	d'aliéner (DIA	()	
	2015	2016	
HONFLEUR	174	194	+20
COMMUNES	111	132	+21
TOTAL	285	326	+41
Renseignements d'Urban	isme (RU) 2015	2016	
HONFLEUR	357	403	+46
COMMUNES	269	305	+36
TOTAL	626	708	+82
TOTAL DU NOMBRE DE D	OSSIERS		

DOSSIERS
2351
2358
+7

> Les dossiers majeurs d'instruction déposés en 2016

L'année 2016 a vu l'émergence de projets majeurs et structurants pour le territoire de la CCPH, dont les principaux sont rappelés ci-après :

- Station de production d'eau potable (Gonneville-sur-Honfleur): Le SIAEP des Sources de Cresseveuille a prévu la démolition / reconstruction en vue de sa modernisation de la station d'eau potable. L'aménagement paysager préserve une ambiance rurale en favorisant l'insertion du bâtiment technique dans la pente de la



vallée, en conservant la haie bocagère existante, et en mettant en place une prairie pâturée par des moutons ainsi que la plantation d'un verger. Un circuit pédagogique est prévu et permettra l'accueil et la sensibilisation du public.

- Polyclinique de Deauville (Cricqueboeuf) : Suite au transfert des urgences publiques d'Equemauville à l'hôpital de Cricqueboeuf, la polyclinique a fermé ses urgences privées. Les locaux ont été transformés pour permettre l'ouverture d'un service Addictologie. Cet aménagement



a fait l'objet d'un agrandissement du bâtiment par surélévation.

- Compagnie Laitière Européenne (Honfleur): La Compagnie Laitière Européenne implante au nord-ouest du Parc d'Activité Calvados Honfleur (PACH) une plateforme logistique comprenant environ 13 000m2 d'entrepôts frigorifiques, 500m2 de bureaux, et plus de 11 000m2 d'aménagements verts. L'installation de l'entreprise deurait générar environ de l'entreprise deurait générar environ de l'entreprise deurait générar environ



de l'entreprise devrait générer environ 30 emplois.

- SCCV Les Peupliers (Honfleur): La SCCV Les Peupliers a déposé un programme de 33 logements collectifs dans le secteur des Hauts Bords, au cœur d'un vaste espace vert de 2000m2 plantés d'arbres de hautes tiges.



- **DECLEEC SAS (Honfleur)**: La SAS DECLEEC prévoit la construction d'un immeuble de 24 logements cours Albert Manuel. Le programme propose des appartements avec balcon ainsi que des duplex au 3ème étage.



- SOLIHA - Territoires en Normandie (Ablon): SOLIHA propose la réhabilitation de l'ancienne école d'Ablon (rue des Lilas) en trois logements locatifs conventionnés, dont deux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cette opération permet la restauration du patrimoine



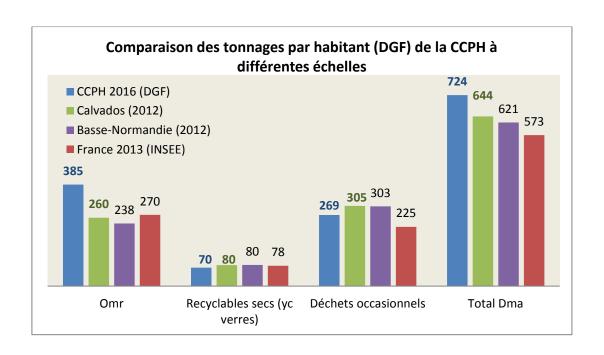
local tout en proposant des logements locatifs sociaux peu nombreux sur la commune.

ENVIRONNEMENT

Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés comprend les compétences « collecte » et « traitement ».

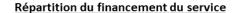
Evolution des quantités de déchets traitées en 2016

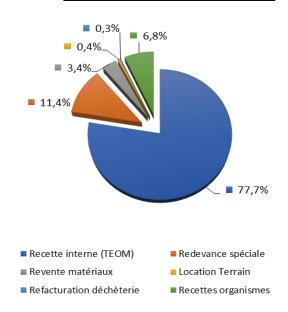
	2015		2	016		
	Tonnage	kg/hab/an	Tonnage	kg/hab/an		
OMr	7 692	385,6	7 633	382,2	382,2 kg/hab	
Corps Creux	169	8,5	189	9,5		
Corps Plats	482	24,2	480	24,1	69,8 kg/hab	
Verres	743	37,2	722	36,2		
Déchets Verts	2 246	112,6	2 245	112,4		
Encombrants	1 294	64,9	1 347	67,4		
Ferrailles	168	8,4	190	9,4	273,4 kg/hab	
Cartons	117	5,9	120	6,0		
Autres - déchèterie	1 646	82,5	1 560	78,2		
Total	14 477	725,9	14 486	725,3		
+ 0,06 %						



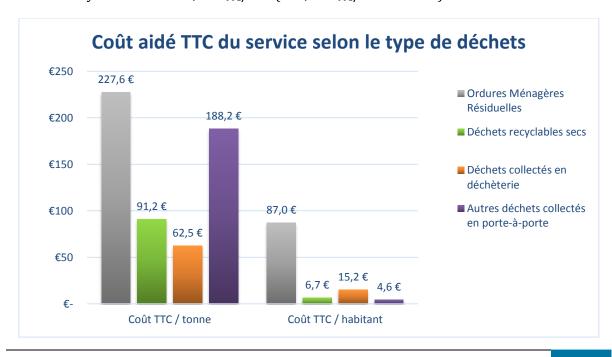
Financement du service

Le financement du service se fait principalement via la **Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères** - TEOM - (77,7%), prélevée par les services fiscaux auprès des contribuables, en fonction du foncier bâti. De plus, puisqu'elle prend en charge les déchets non ménagers (des entreprises ou des administrations), la Communauté de Communes a instauré la Redevance Spéciale depuis 2010, facturé au service rendu auprès des professionnels (part fixe et part variable proportionnelle au volume d'ordures résiduelles produit). En 2016, ce sont 277 professionnels qui étaient assujettis à la redevance spéciale.





Le coût aidé moyen (qui intègre les dépenses et les recettes) comprenant l'ensemble des flux de déchets, rapporté à la tonne est de $156,49 \in_{TTC}$ /tonne (. Rapporté au nombre d'habitants DGF, le coût aidé moyen s'élève à $113,50 \in_{TTC}$ /hab ($119,25 \in_{TTC}$ /hab en 2015).



Opérations de communication et sensibilisation des usagers

• Salon Passionnément Jardin: présente sur les 2 jours d'ouverture du salon (les 23 et 24 avril), la Communauté de Communes a renouvelé son opération de distribution gratuite de compost, afin de faire (re)découvrir les bienfaits du compost, un produit local obtenu sur la plate-forme de compostage où sont valorisés les déchets verts triés par les habitants du territoire.



• Collecte exceptionnelle de DEEE au Canteloup sur une matinée le samedi 2 avril 2016 (en partenariat avec ECO-SYSTEMES et JSF) : 9 écrans et 34 petits appareils électroménagers (aspirateur, four micro-ondes, chaîne hifi, sèche-cheveux...) ont ainsi pu être récupérés en vue d'être recyclés.



Soucieuse de sensibiliser les enfants à la problématique environnementale. Communauté de Communes a proposé à l'ensemble des écoles primaires du territoire, un spectacle pédagogique joué par la « Compagnie du P'tit Soleil », à l'occasion de la semaine du développement durable (les 1er et 2 juin 2016). Interactif, il a permis d'apporter de manière ludique des réflexions sur les comportements éco-citoyens au sens large (surconsommation, réduction des déchets, achats malins...). Ainsi, ce sont près de 450 élèves qui ont été sensibilisés à travers ce spectacle intitulé « Nos poubelles font de la résistance ».

Honfleur. Du théâtre pour sensibiliser les élèves au tri



Source: OUEST-France parution du 04/06/2016

Le mercredi 6 juillet, la Communauté de Communes a participé à une animation organisée par l'espace Info-Déchets du GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement) au Canteloup, à l'initiative de Calvados Habitat. Plusieurs thématiques ont été abordées : réduction, prévention, tri et recyclage des déchets (y compris les déchets dangereux). A l'occasion de cette journée, des ateliers de fabrication d'éco-produits (lessive...) et diverses animations ludiques ont été proposés aux habitants du quartier.



Vente de composteurs

La Communauté de Communes a relancé l'opération de promotion du compostage à domicile en 2015, par une communication dédiée à la valorisation des déchets verts, sur le site internet www.ccph.fr et par voie d'affichage. Cette pratique naturelle contribue également à la réduction des déchets. En développant le geste du compostage individuel, la Communauté de Communes espère accompagner l'usager dans son acte d'achat et de tri, et aider à diminuer le flux des ordures ménagères, entraînant ainsi des économies de collecte et traitement. Trois gammes de composteurs sont mises en vente pour les particuliers, afin de répondre au mieux au besoin des habitants. En 2016, ce sont 19 composteurs qui ont été vendus à des particuliers du canton.



Vente de bacs aux particuliers

Afin de permettre aux usagers de présenter leurs déchets dans des conteneurs et d'améliorer ainsi la propreté urbaine, il est maintenant possible d'acheter auprès de la Communauté de Communes un bac-poubelle roulant. Vendus aux particuliers du canton (dans la limite d'un par foyer) au prix de 30€, les bacs proposés sont d'une contenance de 180L, avec les dimensions suivantes : 48,5 mm (largeur) x 72,5 cm (profondeur) x 108 cm (hauteur).



Ce bac est destiné **exclusivement aux ordures ménagères résiduelles** ("poubelles noires"). Il est interdit d'y déposer tout autre type de déchets (recyclables, verres, encombrants, déchets verts, déchets d'équipement électriques et électroniques (DEE), déchets dangereux, etc.).

Renouvellement du parc de colonnes d'apport volontaire

Les « colonnes d'apport volontaire » sont les conteneurs permettant aux usagers d'amener leurs déchets recyclables :

- verres (signalétique verte);
- **corps plats** c'est-à-dire tous les papiers et cartonettes (signalétique bleue) ;
- **corps creux** c'est-à-dire les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques ainsi que les briques alimentaires (signalétique jaune).

Il est prévu de renouveler le **parc de colonnes d'apport volontaire** sur 3 ans (soit environ 130 colonnes). La première commande de 8 colonnes a été réceptionnée fin 2016.



Développement de la collecte des TLC



La quantité de <u>Textiles</u> d'habillement, <u>Linge</u> de maison et <u>Chaussures usagés</u> (TLC) collectés séparément augmente tous les ans : 73,5t en 2013, 77,4t en 2014 et 98,2t en 2015. Ainsi, mis en place de bornes supplémentaires s'avère utile pour répondre à la demande. Jusque début 2016, 12 colonnes étaient dispersées sur le territoire ; 3 nouvelles bornes de collecte ont été installées en 2016. En parallèle, une collecte des textiles au porte-à-porte a été réalisée

le 25 octobre 2016 par l'association Être & Boulot, qui a ainsi récupéré 102 sacs de textiles. Au total, 88,7 tonnes de TLC ont été collectés via les bornes en 2016.

Pourquoi valoriser les T.L.C.?

Les **Textiles, Linges de maison et Chaussures usagés (T.L.C.)** regroupent les vêtements et les chaussures que vous ne portez plus, le linge de maison dont vous n'avez plus l'usage... En les mettant dans des colonnes dédiées à leur collecte, en vue de leur **réemploi ou recyclage**, vous leur redonner une valeur, et vous permettez de réduire la quantité de déchets jetés à la poubelle. Nos poubelles débordent, nos ressources naturelles s'épuisent; ainsi ce geste constitue une attitude constructive face aux enjeux environnementaux et économiques actuels. Placer ses TLC usagés dans le circuit du réemploi et du recyclage, c'est soutenir la filière de la récupération et de la valorisation textile. C'est donner à cette filière les moyens de se développer, de créer de la richesse et de l'emploi.

Consignes de présentation



- Rassemblez les textiles propres et secs (même si usés)
- Attachez les chaussures par paire (par les lacets ou avec un élastique) car elles risquent de se séparer à l'ouverture du sac ;
- Fermez bien le sac :



- Ne pas mettre de textiles mouillés ou ayant servi aux travaux ménagers ou de bricolage (s'ils sont souillés par des produits chimiques, des graisses, etc.)
- Évitez les sacs trop volumineux (préférez ceux de moins de 50 litres).
- Inutile de repasser les vêtements ou le linge.

Eléments relatifs aux projets en cours

Afin d'optimiser le service apporté aux habitants, en répondant au mieux aux besoins tout en maitrisant les coûts, un travail est mené depuis plusieurs années sur les axes de progression à

développer, notamment l'accès à la déchèterie d'Honfleur. En outre, afin de tendre vers une réduction et une valorisation maximale des déchets produits, un travail a été entamé en vue de mettre en place un programme local de prévention des déchets dans les années à venir.

• Rénovation de la déchèterie :

Lancé en 2013, ce projet apparaît comme nécessaire pour plusieurs raisons : sécurisation du site, mise aux normes, amélioration du service, mise en place de nouveaux flux, etc.

Différents scénarios ont été étudiés puis présentés par le bureau d'études BERIM, en tenant compte des contraintes du lieu actuel. Suite à l'étude géotechnique approfondie, menée fin 2014, qui révèlent la nécessité de mettre en place des fondations profondes, le bureau d'études a estimé un surcoût significatif, portant le projet initial à un coût largement supérieur aux prévisions. Les économies potentielles identifiées par rapport au projet initial ne suffisant pas à réduire significativement le coût, il a été décidé de construire une nouvelle déchetterie sur un autre terrain. Après avoir étudié différentes hypothèses pour tenir compte de la praticité pour les riverains, des coûts directs et indirects, de la qualité des sols etc., le nouveau projet est prévu au niveau de la zone industrielle d'Honfleur, sous réserve des résultats de l'étude géotechnique complémentaire à venir, et de l'acquisition prochaine du terrain.

• Programme Local de Prévention :

La mise en place d'un programme local de prévention est devenue obligatoire pour les collectivités territoriales, l'objectif étant de coordonner l'ensemble des actions entreprises en vue d'atteindre les objectifs de l'article L541-1 du Code de l'environnement : promouvoir la prévention et la réduction des déchets, développer le réemploi et la réutilisation, augmenter la valorisation matière (notamment les bio-déchets)...

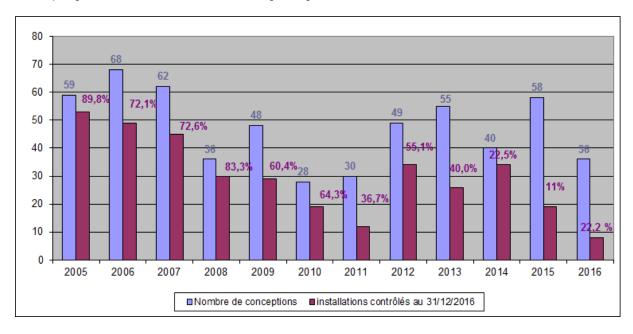
Un travail sera mené courant 2017 afin de définir le programme, le mode de fonctionnement et les modalités de concertation avec les nombreux acteurs concernés. A ce titre, il est envisagé d'engager une personne en service civique pour renforcer l'équipe actuelle.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif

Indicateurs techniques

Contrôles du neuf:

Depuis 2005, 375 installations neuves ont été créée sur le canton. Après une baisse des projets neufs jusqu'en 2010, le nombre de conception poursuit sa hausse. :



Le décalage conception/réalisation diminue avec le temps, au fur et à mesure de la réalisation des projets, parfois plusieurs années après la conception

Diagnostic des installations:

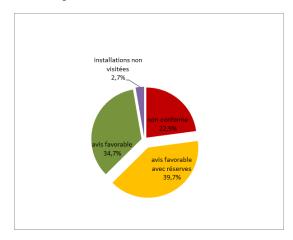
169 installations ont l'objet d'un contrôle de fonctionnement. Une majorité de non-conformité avec des prescriptions précisées dans le rapport.

72 installations ont été contrôlées préalablement à la vente d'un bien immobilier. (identique environ à l'année dernière.)

Voici comment se répartissent les 2 469 installations recensées désormais sur le canton, au 31 décembre 2016:

11101 € 2010.									
COMMUNE	Non conforme	Avis favorable avec réservves	Avis favorable	Installations non visitées	TOTAL 2016				
ABLON	116	151	94	8	369				
BARNEVILLE LA BERTRAN	22	27	27	5	81				
CRICQUEBOEUF	4	5	6	1	16				
EQUEMAUVILLE	19	42	78	5	144				
FOURNEVILLE	36	69	122	7	234				
GENNEVILLE	26	122	77	8	233				
GONNEVILLE SUR HONFLEUR	62	92	77	4	235				
HONFLEUR VASOUY	34	76	46		156				
LA RIVIERE SAINT SAUVEUR	72	73	49		194				
LE THEIL EN AUGE	12	29	35		76				
PENNEDEPIE	39	91	42	3	175				
QUETTEVILLE	34	102	97	2	235				
ST GATIEN DES BOIS	105	129	130	26	390				
Total général	581	1008	880	69	2538				

Avec la partition suivante à l'échelle du canton :



La proportion d'installation satisfaisante augmente (25% en 2009), progressivement, au fur et à mesure des réhabilitations effectuées. Dans le même temps, les nouvelles installations recensées (environ 300 depuis la première campagne) sont majoritairement non-conformes, relativement à la nouvelle réglementation.

Réhabilitation:

Pour l'année 2016, **21** chantiers subventionnés ont été réceptionnés, **10 en maîtrise d'ouvrage publique et 11 en maîtrise d'ouvrage privée**. Les difficultés cumulées pour le montage des dossiers et l'obtention des subventions n'ont pas permis de réaliser l'ensemble des projets programmés (décalage sur 2016)

D'autre part **10 installations** ont fait l'objet d'une réhabilitation **sans subvention**.

Le coût moyen des réhabilitations reste stable. Il est toujours dans l'ordre de grandeur des prix plafonds de l'Agence de l'Eau (pour une maison de 5 pièces principales, sans poste de relevage, le plafond est de 10 165 € TTC)

Indicateurs financiers

FONCTIONNEMENT 2016			
Dépenses		Recettes	
TOTAL	91 703,01		100 145,07

Le bilan de la section de fonctionnement présente fin 2016 un résultat positif de **8 442,06 €** correspondant également au résultat de fonctionnement cumulé, (pas de déficit reporté)

INVESTISSEMENT 2016			
Dépenses		Recettes	
TOTAL	107 294,21		77 823,00

Le résultat d'investissement est négatif à hauteur de 29 471,21 €

Le résultat cumulé d'investissement s'élève à -47 044,39 €.

Ce déficit s'explique par le décalage chronique entre les dépenses et les recettes liées aux opérations de réhabilitation. Ce dernier est en partie dû aux retenues effectuées par l'Agence de l'eau pour le versement des subventions, l'achat d'étude de sol, qui généreront des recettes lorsque les travaux seront réalisés.

Pour 2016, environ 40 000,00 € de Subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ne sont pas crédités.

Le programme annuel d'élagage des haies classées du canton

Montant affecté à cette opération au cours de l'année 2016 = 33 648 €. Ce montant correspond à la prestation annuelle de la société retenue pour l'élagage des haies classées d'intérêt communautaire.

L'entretien du patrimoine naturel de la CCPH – Soutien aux associations d'insertion en 2016

Convention passée avec l'association « ASTA » pour une intervention annuelle de 2 250 heures (coût pour la CCPH = 15 750.00 €)

Convention passée avec l'association « Etre et Boulot » pour une intervention annuelle de 2 750 heures (coût pour la CCPH = 26 000.00 €)

BILAN ASTA / CCPHB 2016



Détail sectorisé des heures effectuées sur notre territoire : 2100 H /15750€

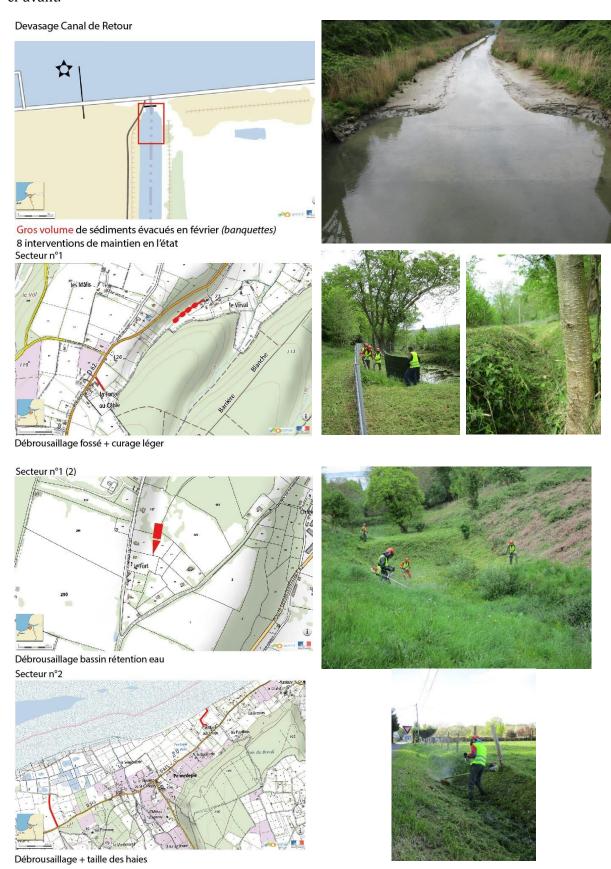
- Problématique liée à l'eau :

- Problematique nee à l'eau :	
Lieu / opération	Nombre heures
Dévasage canal Nord/Sud	200h
Secteur n°1: Bassin de rétention orage Pennedepie	60h
Secteur n°1 Bis : Bassin de rétention orage	45h
Cricqueboeuf	
Secteur n°2 : Fossés + chemins Pennedepie	30h
Secteur n°3 : Fossé + Bassin de rétention orage	250h
Equemauville (réouverture exutoire)	
Secteur n°3 Bis: Bassin de rétention orage	50h
Equemauville	
Secteur n°4 : Ruisseau Galvani Honfleur	15h
Secteur n°5 : Zone de la Fosserie	320h
(aire d'accueil + bassins) Honfleur	
Secteur n°6 : Bassin de rétention orage Orange	60h
Rivière St Sauveur	
Secteur n°6 Bis: Entretien berges Orange	100h
Rivière St Sauveur	
Secteur n°7 : Entretien berges Orange & Morelle	70h
Rivière St Sauveur	
Secteur n°8 /8bis : Fossés Morelle	105h
Rivière St Sauveur	
Forge michaux : Theil-en-Auge	160h

- Autres problématiques :

Lieu / opération	Nombre heures
ZI Plateau HAIES :	300h
Chemin circuit n°1 :	80h

Le reste des heures étant affecté à d'autres chantiers ponctuels venus s'additionner à ceux cités ci-avant.





Débrousaillage fossé + bassin rétention eau orage



Entretien zone industrielle + terrain gens du voyage + bassins (Débrousaillage + taille des haies + évacuation pierres de lestage)



Entretien bassin retention eau orage (Débrousaillage + abattage) Secteur n°7



Entretien des berges des rivières Orange & Morelle (Débrousaillage + abattage + arrachage hydrophytes flottantes enracinées)











Embâcle Cresseveuille

BILAN ETRE & BOULOT / CCPHB 2016



Détail sectorisé des heures effectuées sur notre territoire : 2270h /26000€

Entretien chemins de randonnées : 1544h

Lieu / opération	Nombre heures
Débroussaillage, élagage, tronçonnage	
Circuit n°1 : Fournéville	500h
Circuit n°2 : Cricqueboeuf	56h
Circuit n°3: St Gatien des bois	112h
Circuit n°4 : Pennedepie	240h
Circuit n°5 : Equemauville	224h
+ Installation passerelle	Dont 168h passerelle
Circuit n°7 : Quetteville	86h
Circuit n°8 : La Rivière St Sauveur	112h
Circuit n°9 : Ablon	214h

Autres problématiques : Plantes invasives Berce du Caucase & autres : 536h

Lieu / opération	Nombre heures
ZI Plateau :	140h
BERCE:	396h

Le reste des heures étant affecté à d'autres chantiers ponctuels venus s'additionner à ceux cités ciavant.